



Le 15, la première entrée des urgences !

Avant de venir aux urgences, j'appelle toujours le 15 !



Je suis mis en relation avec un(e) assistant(e) de régulation



Mon état de santé ne relève pas des urgences :

Je suis dirigé(e) vers mon médecin traitant ou un autre médecin pendant la période de garde



Si besoin, je reçois des conseils médicaux



Mon état de santé relève des urgences :

Je suis dirigé(e) vers le service des urgences le plus proche.

Moyens de transport en fonction de mon état de santé s'il relève des urgences



En appelant le 15 :

- J'évite de venir aux urgences et d'attendre plusieurs heures alors que mon état de santé ne relève pas des urgences
- Je permets au personnel des urgences de prendre en soin plus rapidement et efficacement les patients qui relèvent des urgences